

Il est également interdit de circuler masqué ou travesti en dehors des jours gras et du DIMANCHE de la Mi-Carême, comme aussi de porter des bâtons ou armes d'aucune sorte.

ARTICLE 2. — Tout individu, masqué ou déguisé, rencontré sur la voie publique, ledit jour, après l'heure ci-dessus désignée, sera traduit devant le Tribunal de simple police, sans préjudice aux pénalités qu'il encourrait s'il se trouvait en état d'ivresse.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de police, est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Roubaix, le 4 février 1861.

Signé : ERNOULT-BAYART.  
Pour expédition conforme :  
Le maire de Roubaix,  
ERNOULT-BAYART.

Vu :  
Lille, le 2 février 1861.  
Le préfet du Nord,  
VALLON.

Un dernier mot sur la cavalcade projetée :

Nous disons un *dernier mot*, parce que, malgré nos efforts pour en amener l'organisation, pour provoquer une réunion, nous n'avons pu vaincre les obstacles qu'on nous a opposés.

Nous nous abstenons de toute réclamation, même de toutes réflexions sur les causes de cette inertie, de cette abstention, inusitée dans notre ville.

Ces causes doivent avoir une certaine valeur pour que ceux qui prennent ordinairement l'initiative s'abstiennent aujourd'hui, et laissent distancer Roubaix par des autres villes qui toutes, à l'envi, organisent des fêtes au profit de l'œuvre à laquelle la France entière s'associe.

Puisque la cavalcade est impossible et que le charmant escadron qu'on a pu admirer il y a six ans, est dispersé et ne vent pas se reformer, on pourrait au moins organiser une tombola et un concert, mais un concert sérieux et propre à attirer, à satisfaire les plus difficiles.

La tombola offre plusieurs avantages : d'abord elle est l'occasion d'achats nombreux faits pour ces charmants ouvrages qu'on offre les plus faciles.

Elle est une espèce de *steple-chase* où chacun cherche à atteindre le but le plus brillamment, c'est-à-dire le plus généreusement possible.

Quant au concert, ce sera chose facile avec nos sociétés musicales ; à elles appartient l'organisation et l'initiative de cette fête.

J. R.

Nous avons annoncé le concert de Tourcoing qui aura lieu au Casino, le 16 février. Nous publions ci-après le programme.

On verra que les Orphéonistes ont cherché à varier les éléments de leur programme.

Quoique possédant chez eux des solistes convenables, ils ont pensé, et avec raison, que des artistes étrangers, dont la réputation est bien établie, sont un attrait de plus.

Nous sommes certain que le public se rendra avec empressement à cette soirée pour laquelle on n'a rien négligé.

#### VILLE DE TOURCOING

Société des Orphéonistes (Crick-Sicks.)

### CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Donné le 16 février 1863,

Dans lequel on entendra M<sup>me</sup> PATRIOSI, artiste du théâtre italien de Londres, M. DUBOIS, harmonium des concerts de Bruxelles, M. DUPUIS et LECLERCQ, lauréats du conservatoire de Lille et M. LENOUGE, chanteur comique.

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. La Nuit, chœur fantastique, par les Orphéonistes, (L. de Rilla).
2. Air du *Pré aux Clercs*, par M. Dupuis, (Hérold).
3. Fantaisie sur le *Pardon*, pour harmonium, par M. Dubois, (Meyerbeer).
4. Le *Chant de Charlemagne*, par M. Lecleercq, (Limander).
5. Grand air de la *Pie Voleuse*, par M<sup>me</sup> Patriossi, (Rossini).
6. Duo de *Robert le Diable*, par MM. Dupuis et Lecleercq, (Meyerbeer).
7. Les *Francs Archers*, chœur, par les Orphéonistes, (Placet).
8. Chansonnettes, par M. Lerouge.

#### DEUXIÈME PARTIE.

1. Le *Tyrol*, chœur, par les Orphéonistes, (A. Thomas).
2. Le *Lévit*, romance, par M. Lecleercq, (Vimeux).
3. Cavatine du *Barbier de Séville*, par M<sup>me</sup> Patriossi, (Rossini).
4. Fantaisie sur *Robert le Diable*, pour harmonium, par M. Dubois, (Meyerbeer).
5. *Petit Enfant*, romance, par M. Dupuis, (Dupuis).
6. La *Bouquetière de Florence*, chanson toscane, par M<sup>me</sup> Patriossi, (Casotti).
7. La *Nennella*, chanson napolitaine, par M<sup>me</sup> Patriossi, (Bodini).
8. Le *Calme du Vallon*, chœur par les Orphéonistes, (Verhulst).
9. Chansonnettes, par M. Lerouge.

Le concert commencera à 7 heures 1/2.

#### Concours pour la construction d'un hôtel-de-ville à Tourcoing.

On n'a peut-être pas oublié la série d'articles que nous avons insérés, en juin 1862, lors de l'exposition des projets envoyés par les 62 concurrents.

L'auteur de ces articles, dans une introduction, résumait quelques considérations sur l'art moderne, et un aperçu général sur les travaux exposés.

Le concours en lui-même a été l'objet d'appréciations diverses.

Les uns le regardaient comme une inutile et même comme un embarras.

C'était, disait-on, plutôt une exposition de peinture, d'objets d'art, de dessins qu'un concours d'architecture.

Les autres y voyaient un motif d'émulation et la chance de rencontrer, dans le grand nombre de plans, des éléments plus nombreux pour former un ensemble complet.

Le résultat semble donner raison aux premiers.

Comme pratique, sauf quelques exceptions, le concours n'a rien produit, ou du moins peu de chose.

Et cependant il y avait à cette exposition des œuvres remarquables. Mais la plupart des architectes ont moins cherché le but, la véritable destination de l'édifice, que l'exécution brillante d'une œuvre purement artistique.

On a bien voulu nous communiquer un résumé de la séance du Conseil municipal dans laquelle M. le maire de Tourcoing a rendu compte au Conseil des travaux de la commission et de la décision qu'elle a cru devoir prendre après les deux concours qui ont eu lieu.

Ce rapport, que nous publions aujourd'hui, est la conclusion d'une question que nous avons suivie avec intérêt ; c'est, en outre, une pièce officielle qui doit être portée à la connaissance de toute la population de Tourcoing et même de celle de la ville de Roubaix qui sera peut-être amenée à traiter des questions de ce genre à une époque prochaine.

Une responsabilité grave pèse sur l'Administration municipale ; les décisions qu'elle a prises, les efforts qu'elle a faits pour mener à bonne fin une entreprise très complexe, peuvent, et nous le répétons, doivent être rendus publics.

Ce rapport vient confirmer l'opinion exprimée antérieurement sur M. Maillard qui a obtenu les suffrages unanimes dans les épreuves nombreuses qu'il a eu à subir.

Personne, mieux que lui, ne réunit les conditions de talent, d'expérience, d'honorabilité qu'on exige pour une œuvre aussi importante, œuvre qui ne fait, du reste, qu'entrer dans sa première phase.

Reste à discuter maintenant l'emplacement destiné au monument — autre question non moins brûlante, non moins scabreuse.

Autant qu'il nous sera possible, nous ferons part à nos lecteurs des renseignements que nous pourrions obtenir.

J. R.

#### CONCOURS PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL-DE-VILLE A TOURCOING.

##### Rapport du Maire.

Messieurs,

Par délibération en date du 7 mars 1861, vous avez décidé que le projet de construction d'un nouvel hôtel-de-ville serait mis au concours. Votre programme était largement conçu et de fort belles primes étaient accordées aux lauréats, aussi 62 architectes répondirent à votre appel.

Les plans, envoyés vers le mois d'avril 1862, à Paris, furent exposés dans le Palais de l'Industrie. Les membres du Conseil général des bâtiments civils avaient été choisis pour juger ce concours. Après plusieurs réunions, ils appelèrent un membre de l'Administration municipale de cette ville à prendre part à leurs délibérations.

Nous croyons inutile d'entrer dans les détails de la discussion que souleva l'examen des plans. Il nous suffira de dire qu'il ne fut tenu aucun compte des observations pratiques faites par notre collègue, M. Leblan, sur la distribution intérieure de différents projets. Au point de vue architectural ; nous ne nous permettrons pas de discuter l'opinion des hommes éminents qui composent le Conseil général des bâtiments civils. Nous exprimerons seulement le regret que la première prime ait été accordée à un architecte qui n'avait produit qu'une seule façade et qui, par conséquent, n'était plus dans les conditions du programme.

Immédiatement après le jugement, une exposition publique des plans eut lieu dans le grand salon du Casino. Cette exposition était vraiment remarquable par le nombre et la variété de styles des projets. Après un examen sérieux on reconnaissait les difficultés énormes qu'avait eu à vaincre les architectes, pour rester dans le programme et comprendre dans un espace très restreint tous les locaux exigés. Sans doute beaucoup de projets étaient complètement défectueux, mais un certain nombre témoignaient des efforts d'hommes de talent. Les lauréats et ceux qui en approchaient le plus avaient généralement leurs façades latérales manquées. Un seul en avait une bonne, mais la façade principale présentait un triste aspect. M. Rohart, architecte à Paris, qui arrivait en première ligne, n'avait pas, il est vrai, produit de façade latérale et il était permis d'esérer qu'en complétant son plan, comme il l'avait offert, nous aurions pu avoir un projet assez satisfaisant, d'autant plus que nous lui avions signalé plu-

sieurs défauts de construction à l'intérieur. Vous connaissez déjà, Messieurs, les résultats de ce remaniement. La façade latérale projetée est d'un aspect déplorable et manque complètement d'harmonie architecturale. D'un autre côté, il n'a été remédié à aucun des inconvénients signalés dans la distribution intérieure.

Les projets des autres lauréats, de ceux qui avaient été mis à peu près sur le même rang, ne manquaient pas de mérite ; mais nous laissons à désirer, soit par l'architecture d'une façade, soit par la distribution intérieure manquée.

Dans ces conditions, votre Commission chargée de suivre avec l'Administration municipale les études préparatoires, a été unanime pour décider qu'il y avait lieu de remettre au concours le projet de construction d'un nouvel hôtel-de-ville, d'autant plus qu'en décidant ainsi, elle ne préjudiciait pas à votre opinion sur les plans du 1<sup>er</sup> concours. Seulement, en prenant cette détermination, nous ne pouvions faire encore des sacrifices par l'offre de nouvelles primes et nous avons dû changer les bases du programme, c'est-à-dire, décider que le lauréat du 2<sup>e</sup> concours serait chargé de diriger l'exécution des travaux. La Commission, présentant votre opinion à cet égard, a cru pouvoir prendre la responsabilité de cette détermination sans vous en référer. Quinze architectes ont répondu de suite qu'ils acceptaient les conditions du nouveau concours, mais 10 seulement ont envoyé leurs plans, les autres se sont abstenus de vous faire parvenir leurs projets, soit parce que le temps leur a manqué, soit pour des circonstances inconnues.

La première impression qu'on éprouve en visitant la deuxième exposition, c'est la tendance de la plupart des concurrents à adopter pour le projet de l'hôtel-de-ville l'architecture de la Renaissance du XVI<sup>e</sup> siècle, époque pendant laquelle se distinguait Jean Goujon, en faisant atteindre à la sculpture française la plus haute perfection dont elle fut susceptible ; Philibert Delorme, en élevant la façade de Saint-Nizier à Lyon et Pierre Lescot en produisant ses plans du Louvre.

Ce genre de style paraît en effet mieux convenir aux exigences modernes. L'hôtel-de-ville n'a plus les mêmes destinations qu'autrefois, il servait souvent soit de point de réunion pour le négoce, soit de véritable halle, comme à Ypres. Une galerie s'ouvrait presque toujours, à la base, pour protéger contre les intempéries de l'air ou les marchandises pendant les jours de foire, ou les nobles commerçants qui allaient y traiter des affaires. Les tourelles, les balustrades, les clochetons, les gargouilles, les niches, les statues devenaient l'ornementation obligée de l'édifice communal.

Le beffroi était l'un des attributs spéciaux de la commune. Il avait besoin d'être très-élevé, car c'était au beffroi que veillaient nuit et jour les bourgeois chargés du guet, dont l'œil parcourait la campagne environnante, afin de pouvoir annoncer d'heure en heure qu'aucun péril ne menaçait la commune.

Les beffrois, souvent d'une construction admirable, semblaient vouloir élever jusqu'aux cieux le témoignage de l'amour des populations pour la liberté. Aujourd'hui un simple campanile suffit pour abriter la cloche du couvre-feu et le tocsin de l'incendie.

On comprend les ressources que le style ogival procurait pour ces galeries ouvertes et ces beffrois que les villes semblaient élever, à l'envi l'une de l'autre, à des hauteurs prodigieuses.

Le style ogival a une destination plus spéciale pour les monuments religieux ; car cet art, comme dit un grand historien, (Henri Martin), n'est tout entier qu'une immense aspiration vers Dieu, vers l'infini.

« Les arcs des voûtes, ceux des fenêtres, les clochetons, les pyramides, les tours, toutes les lignes du dedans et du dehors, depuis les arches du portail jusqu'à ces fleches qui se perdent dans les nues, semblent s'associer dans un effort universel pour s'élever loin de la terre et rejoindre le ciel. »

Le système ogival permet de développer tant de splendeurs architecturales dans les monuments religieux que malgré les dédaigns de Voltaire, de Fleuri, de Fénelon et de tant de grands hommes, rien n'a pu le remplacer.

L'architecture civile, longtemps appendice obscur de la grande architecture religieuse, commença au contraire à se transformer vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Jacques Cœur imprima au mouvement une grande impulsion et le fameux hôtel qui l'argentier de Charles VII se bâtit à Bourges devint le type d'un nouveau système de construction.

A part quelques exceptions comme le palais de Westminster à Londres, le style de la Renaissance ou des époques de Louis XIV et de Louis XV semble être préféré pour l'architecture civile.

Les meilleurs projets que nous avons à examiner sont inspirés de ces différentes époques.

Votre Commission, avant de se prononcer sur le mérite de chacun d'eux, a voulu consulter un homme pratique, dont les connaissances en architecture fussent pour nous une garantie d'appréciation. M. Benignat, architecte à Lille, bien connu par ses œuvres importantes, retiré aujourd'hui des affaires et se trouvant dans des conditions convenables d'impartialité, a bien voulu se charger de nous faire un rapport sur l'exposition qui vient d'avoir lieu. Il conclut à déclarer que le projet n<sup>o</sup> 9, attribué à M. Maillard, est le seul bien entendu au point de vue des services et qu'il est susceptible d'améliorations architecturales.

Votre Commission a été unanime pour

adopter ces conclusions. Elle a tenu toutefois à mentionner honorablement le projet, n<sup>o</sup> 11, *Ars et Industria*, exécuté avec un soin remarquable, et inspiré de la bonne architecture du Louvre. Son auteur, en conservant l'anonyme, s'est mis en dehors des conditions de notre dernier programme qui décidait que de nouvelles études seraient demandées aux architectes concurrents. Il fallait donc avoir pris part au 1<sup>er</sup> concours pour être admis au second. L'auteur anonyme du plan n<sup>o</sup> 11 ne nous a jamais fait connaître s'il remplissait les conditions de notre programme du 15 septembre 1862 et s'il nous offrait des garanties d'expérience comme architecte.

En présence de ces considérations et après de longues discussions, votre Commission a pensé qu'elle n'avait pas à se prononcer sur le mérite du projet n<sup>o</sup> 11, comparé au n<sup>o</sup> 9, d'autant plus que la supériorité n'était pas suffisamment établie.

L'auteur du projet n<sup>o</sup> 9, M. Maillard, a subi avec distinction les épreuves qui lui ont été imposées et il s'est constamment montré à la hauteur de sa réputation. Dans les deux concours qui viennent d'avoir lieu, les hommes éminents du Conseil général des bâtiments civils, comme M. Benignat, l'ont toujours placé au 1<sup>er</sup> rang. Son passé répond d'ailleurs de l'avenir. M. Maillard a été un des élèves les plus distingués de l'école des beaux-arts à Paris. Après y avoir obtenu de brillants succès, il a passé trois ans au service du gouvernement comme sous-inspecteur des travaux publics. Du reste, nous l'avons vu à l'œuvre et nous savons que son talent et son expérience nous offrent de sérieuses garanties.

Nous venons donc, avec la plus entière confiance, vous prier de sanctionner la décision unanime de votre commission, en déclarant que M. Maillard, architecte de cette ville, auteur du projet préféré, sera chargé de la direction des travaux du nouvel hôtel-de-ville projeté.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### Tribunaux.

La note suivante de la *Gazette des Tribunaux* concernait des faits scandaleux qui ont produit une certaine émotion à Paris, et dont nous disions quelques mots dans notre avant-dernier numéro :

« On s'entretient beaucoup dans Paris, depuis plusieurs jours, de faits qui se seraient passés à la suite d'une partie de jeu engagée dans une maison particulière ; et quelques journaux de départements publient à ce sujet des récits plus ou moins circonstanciés. »

Nous croyons utile, pour révenir quant à présent de nouvelles publications sur cette affaire, d'annoncer que la justice en est saisie, et que les faits sont en ce moment l'objet d'une information judiciaire. »

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 13 février 1863.

On parle de la saisie de la *Revue polonaise*, qui se publie en polonais à Paris, saisie motivée par des articles ou trop hostiles au gouvernement russe.

Le *Morning Herald* publie une circulaire adressée par le cardinal Antonelli à tous les nonces du Pape à l'étranger, ayant pour but de contredire les allégations des ministres anglais en ce qui concerne les offres faites au Pape par M. Odo Russell.

Cette circulaire affirme notamment que c'est l'agent britannique qui a sollicité du Pape l'audience dont on prétend que la cour de Rome a pris l'initiative.

La *Gazette électorale* rapporte le texte d'une proclamation du comité national polonais. Dans cette pièce, le comité annonce qu'il vient de confier l'administration de Varsovie à un des notables de cette ville, et que tous les habitants, sans distinction de classe et de confession, sont tenus de se conformer rigoureusement à ses ordres.

Le comité compte sur l'énergie de Varsovie. « N'enviez pas, leur dit-il, le sort de vos frères qui ont eu les premiers le bonheur de donner leur sang pour la cause de l'indépendance. Préparez-vous à la lutte à laquelle vous êtes appelés. Que notre mot d'ordre soit désormais : *Mort aux ennemis !* Notre mot de ralliement : *Liberté et patrie !* »

D'après le *Journal de Posen*, les insurgés auraient arrêté les trains des chemins de fer à quelques milles de Varsovie : un major russe et deux officiers porteurs de dépêches sont tombés entre leurs mains.

La députation du Corps Législatif présentera samedi à l'Empereur, l'Adresse votée dans la séance d'hier. Un grand nombre de membres se joindront, dit-on, à ceux de leurs collègues, que le sort a désigné.

La session paraît décidément devoir être terminée vers le 15 avril. On assure que le rapport ur de la commission du budget doit communiquer son travail à la Chambre vers le 20 mars. La discussion s'ouvrirait immédiatement et tout pourrait être achevé en trois semaines. Si l'on suppose la clôture du 15 au 20 avril, on arrive, en tenant compte des vingt jours de délai que la loi exige entre la convocation des électeurs et le scrutin, au 15 mai environ, comme l'époque la plus rapprochée à laquelle puissent avoir lieu les élections.

D'après la *Presse*, la maladie du roi des Belges se serait aggravée. Sa Majesté aurait appelé auprès d'elle le prince de Chimay, qui a toujours joui de la confiance du roi Léopold.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

#### Commentaire sur l'impôt des chevaux et des voitures.

La question de l'impôt des chevaux et des voitures est, en ce moment, à l'ordre du jour. On l'entend discuter partout, et la loi du 2 juillet est généralement peu comprise, ce qui fait naître une grande incertitude dans l'esprit des contribuables.

M. Deshaies, chef de division à la préfecture de Montauban, vient de faire paraître un travail très remarquable sur cette loi ; et des différents commentaires qui ont été publiés, c'est assurément celui qui nous a paru le plus clair, le plus substantiel, et qui mérite le mieux, à tous les points de vue, d'être consulté.

Nous rendrons prochainement compte de cette brochure avec plus de détail ; mais en attendant, elle mérite d'être signalée à l'attention du public.

Brochure in-8<sup>o</sup>. — S'adresser à Paris, librairie Hachette ; à Montauban, au bureau du *Courrier de Tarn-et-Garonne*. — Prix 1 fr. 50. — Remise aux libraires.

#### BULLETIN FINANCIER.

13 février 1863.

Le marché est bon au début.

Le bilan de la Banque produit un excellent effet dans le public financier.

La rente et la plupart des valeurs sont bien tenues.

Aucune cause de baisse, politique ou autre, n'est signalée par les nouvelles.

Cependant, vers la fin de la Bourse, les cours fléchissent et de nombreuses offres, qu'on ne peut guère attribuer qu'à des réalisations de bénéfices, font former la rente, le Mobilier français et d'autres valeurs à des cours inférieurs à ceux d'hier.

La rente, ouverte à 70.65, a fait 70.70 au plus haut pour finir à son cours le plus bas, 70.55.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 92 3/4 à 7/8.

La cote de Vienne n'indique que de faibles variations dans les fonds et dans les changes.

L'Emprunt italien est faible de 70.75 à 70.95 ; il ferme à 70.85.

Le Mobilier français oscille longtemps entre 1250 et 1260 pour finir en clôture à 1242.50.

Le Mobilier espagnol reste à 915 après avoir atteint 925.

L'Orléans varie de 1115 à 1112.50 ; le Nord de 1035 à 1038.75 ; l'Est de 550 à 555 ; le Lyon de 1195 à 1187.50 ; le Midi de 813.75 à 812.50.

L'Ouest est à 560.

Les Autrichiens font 512.50 et 515 ; les Lombards, 592.50 et 590 ; les Russes, 430 ; les Romains 382.50 et 385.

Le Saragosse a varié de 700 à 695 ; le Nord de l'Espagne de 55 à 552.50.

Les Transatlantiques sont tenus de 585 à 591.25.

Les Gaz Parisiens sont à 1705.

Cours moyen du comptant : 3 % 70.42 1/2.

Banque de France, 3.295.

Crédit foncier, 1.12.50.

#### THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 15 février.

Avec le concours de Mlle SCRIVANECK

Premier sujet des théâtres du Palais-Royal et des Variétés.

Première représentation de

LES ENFERS DE PARIS, vaudeville

fantastique en 4 actes.

Mlle Scriwaneck remplira six rôles de différents caractères qu'elle a créés à Paris au théâtre des Variétés.

MA NIÈCE ET MON OURS, vaudeville

en 3 actes.

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS, comédie

en 1 acte.

Ordre : 1. La pluie et le beau temps ; 2. Ma nièce et mon ours ; 3. Les enfers de Paris.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/4.

— On commencera à 6 h.

Avis. — L'Administration a l'honneur de prévenir le public que Mlle Scriwaneck, ayant traité avec un autre théâtre, ne donnera plus que 4 représentations.

Lundi, 16 février.

LA NIAISE DE SAINT-FLOUR, vaudeville

en 1 acte.

UNE PRÉSENTATION A LA COUR, vaudeville

en 1 acte.

UN COEUR DE GRAND-MÈRE, comédie

en un acte.

LES PRINCESSES DE LA RAMPE, comédie-vaudeville

en 2 actes.

Mardi-Gras spectacle.

#### THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 15 février.

Bureaux à 5 h. On commencera à 5 h. 1/2.

Pour les représentations de M<sup>lle</sup> Wertheimer, 1<sup>er</sup> sujet de l'Académie impériale, et pour les représentations de M<sup>lle</sup> de MAESSEN.

GALATHÉE, opéra-comique en 2 actes.

Mlle Wertheimer remplira le rôle de Pygmalion, qu'elle a créée à Paris ; Mlle de Maessen remplira celui de Galathée.

Grande scène de GILBLAS, opéra-comique, chantée et jouée par Mlle Wertheimer et M. Gourdon.

LA DEMOISELLE DE NANTERRE, vaudeville

en 3 actes.

Dans cette pièce, grand Divertissement nouveau réglé par M. Minard et dansé par Messieurs et Dames du ballet.

L'ILE D'AMOUR, drame en 3 actes, précédé d'un prologue.

Ordre : 1<sup>o</sup> L'île d'Amour ; 2<sup>o</sup> Galathée ; 3<sup>o</sup> Gilblas ; 4<sup>o</sup> La Demoiselle de Nanterre.

Après le spectacle (à 11 heures 1/2),

DEUXIÈME GRAND BAL PARÉ

ET MASQUÉ.

Prix d'entrée : Cavalier seul, 3 fr. 50, cavalier et dame, 4 fr. 50 ; dame seule 1 fr. 50.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.